

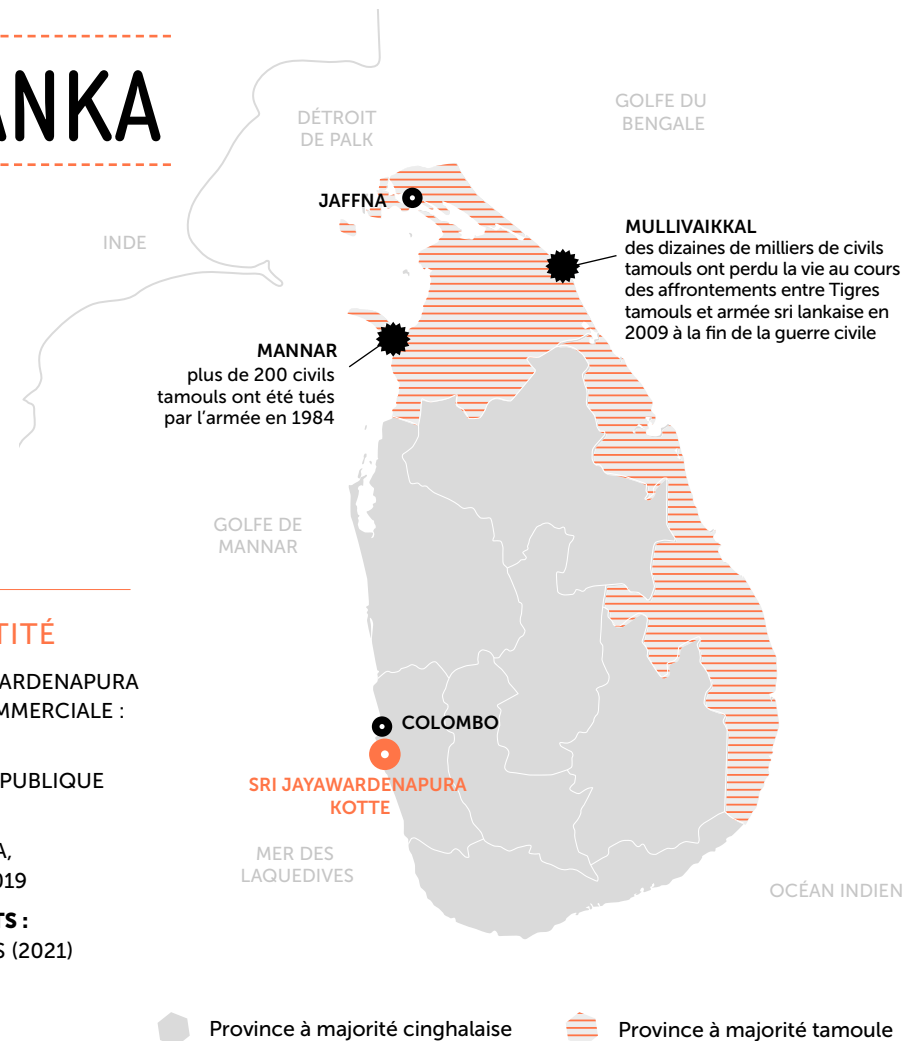


RAPPORT ACAT-FRANCE 2021



Un monde tortionnaire

SRI LANKA



CARTE D'IDENTITÉ

CAPITALE : SRI JAYAWARDENAPURA KOTTE (CAPITALE COMMERCIALE : COLOMBO)

FORME DE L'ÉTAT : RÉPUBLIQUE

DIRIGEANT :
GOTABAYA RAJAPAKSA,
DEPUIS NOVEMBRE 2019

NOMBRE D'HABITANTS :
23 044 123 HABITANTS (2021)

TAUX DE PAUVRETÉ :
4,1 % (2016)

INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN : 0,770/1 (105^e EN 2017)

TAUX D'ALPHABÉTISATION :
92,63 % (2015)

CHIFFRES CLEFS

De 60 000 à 100 000

cas de disparition forcée depuis la fin des années 1980.

Plus de 100 000

morts durant la guerre civile qui opposa de 1983 à 2009 les forces gouvernementales aux Tigres tamouls.

Source : Amnesty International et *Le Monde*.

SRI LANKA – UN POUVOIR EN GUERRE CONTRE LA VÉRITÉ ET LA JUSTICE

PAR ÉRIC MIRGUET, directeur du pôle Programme et plaidoyer de l'ACAT-France

Dix ans tout juste après la fin du conflit meurtrier ayant opposé les forces gouvernementales sri-lankaises à la rébellion tamoule des LTTE (Tigres de libération de l'Eelam tamoul), le Sri Lanka entre dans une année noire : le 21 avril 2019, des attaques terroristes font plus de 300 morts. Au mois de novembre est élu à la tête du pays un homme du passé : Gotabaya Rajapaksa. Secrétaire d'État à la Défense du gouvernement dirigé par son frère aîné, l'ex-président Mahinda Rajapaksa, il supervisait directement la conduite des forces gouvernementales accusées de graves violations.

UNE EXIGENCE DE VÉRITÉ

Dix ans plus tôt, la question de la justice et de la vérité semblait une évidence : quelques jours après la fin officielle des combats, le 23 mai 2009¹, le secrétaire général des Nations unies et le président sri-lankais de l'époque, Mahinda Rajapaksa, publient une déclaration commune dans laquelle ils soulignent l'importance de la mise en place d'un processus d'établissement des responsabilités pour répondre aux allégations de violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

Au niveau international, dès l'année suivante, un groupe d'experts des Nations unies est chargé d'étudier la question de la responsabilité des belligérants, armée sri-lankaise et Tigres tamouls. En 2011, ils estiment qu'il existe des allégations crédibles selon lesquelles, dans les mois précédant mai 2009, le gouvernement sri-lankais et les LTTE se sont rendus coupables de violations graves du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme². Certaines pourraient être assimilées à des crimes de guerre et à des crimes contre l'humanité. Ils recommandent l'ouverture d'une enquête internationale³. Le gouvernement sri-lankais rejette les conclusions des experts. Il fera dès lors tout son possible pour empêcher ces faits d'être jugés.

LA LUTTE CONTRE LA VÉRITÉ PLUTÔT QUE CELLE CONTRE L'IMPUNITÉ

Au sujet de la responsabilité de l'État sri-lankais, les experts sont fermes, rappelant que la lutte contre l'impunité « exige également une reconnaissance officielle par l'État de son rôle et de sa responsabilité dans la violation des droits des citoyens, lorsque cela s'est produit ».

La première des stratégies : le déni et l'obstruction

Alors que le groupe d'experts s'apprête à publier son rapport en 2011, le gouvernement sri-lankais s'y oppose, souhaitant imposer sa propre description des faits qui se sont produits sur le territoire : il aurait mené dans les zones contrôlées par les LTTE une « opération de

secours humanitaire » en s'efforçant d'épargner les civils⁴. Alors que les combats font rage et que de nombreux observateurs accusent le gouvernement de bombarder les zones qualifiées de « No fire zone », où se trouvent des dizaines de milliers de civils, le président sri-lankais déclare, triomphaliste : « Nous nous sommes opposés sans crainte à une forme de terrorisme que le monde entier croyait invincible⁵. » Sans un mot pour les civils pris sous les feux ni pour les dizaines de milliers d'entre eux qui y trouveront la mort.

Il réitère son refus de toute mise en cause lorsque, en 2014, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) décide de la création d'une équipe chargée d'enquêter sur le Sri Lanka⁶. Les auteurs du rapport, publié l'année qui suit, soulignent : « Le plus grand obstacle aux travaux de l'OISL [OHCHR Investigation on Sri Lanka, ndlr] était l'absence de coopération et le travail de sape de l'enquête menée par l'ancien gouvernement. » Lors de la création de ce nouveau mécanisme, le gouvernement sri-lankais multiplia les initiatives dénigrant ce travail de documentation⁷ : il accusera le HCDH d'une série de « graves incohérences et contradictions qui remettent en question l'honnêteté, l'intégrité et des niveaux effroyables de non-professionnalisme du HCDH ».

C'est toujours la même méthode qu'emploie ce gouvernement, comme le montrent les réactions de la délégation sri-lankaise suite à la présentation du rapport 2021 du Haut-Commissariat sur la situation au Sri Lanka : celle-ci dénonce en effet « l'agenda politisé et préjudiciable » que certains éléments ont sans relâche mis en œuvre pour nuire au Sri Lanka. Elle estime les allégations portées à l'encontre de son pays non fondées et rejette le rapport, une fois encore⁸.

Les autorités sri-lankaises ont en parallèle multiplié les commissions d'enquête, d'établissement des faits, sous divers gouvernements⁹. La dernière en date, créée en janvier 2021 suscite cette fois encore le scepticisme et l'inquiétude quant à la crédibilité de ses travaux. Toutes auront en commun les mêmes fondements : pouvoirs d'enquêtes restreints, composition orientée, aucun pouvoir de décisions et/ou de sanctions¹⁰.

Comme souvent, les créations de commissions d'enquête interviennent en réponse à une nouvelle mise en cause des autorités sri-lankaises dans les crimes commis dans le passé, et leur responsabilité de poursuivre les responsables de ces actes.

La deuxième : la protection des hommes et des structures qui ont mené les combats

Bien que de nombreux rapports accablants aient depuis la fin du conflit permis d'établir les faits et de dégager des responsabilités individuelles ouvrant la voie à des poursuites, très peu a été fait sur ce sujet. Plus grave, les rares progrès enregistrés sont aujourd'hui combattus par le nouveau gouvernement de Gotabaya Rajapaksa.

Le 9 janvier 2020, une commission présidentielle a été créée par le pouvoir en place afin d'enquêter sur les allégations de « victimisation politique » de fonctionnaires, de membres des forces armées, de la police et d'employés d'entreprise qui seraient imputables au précédent gouvernement au pouvoir entre 2015 et 2019¹¹.

Une des premières décisions de cette commission a été de donner des directives au procureur général pour qu'il suspende les poursuites engagées contre l'ancien commandant de la marine, Wasantha Karannagoda, et le contre-amiral D.K.P. Dassanayake, ancien porte-parole de la marine. Ils étaient tous deux poursuivis dans l'affaire dite « Trinco 11 », portant sur l'enlèvement et la disparition de onze individus (dont un mineur) en 2008 et 2009 par les services de renseignements navals¹². Celui-ci, courageux, n'a pas obtempéré¹³.

La commission est ensuite intervenue dans de nombreuses affaires pénales en cours, empêchant la divulgation d'informations détenues par des structures étatiques, menaçant des magistrats souhaitant poursuivre des agents de l'État impliqués dans des violations, intervenant également dans des dossiers en cours afin de contre-interroger des témoins ayant apporté des éléments en défaveur des autorités sri-lankaises¹⁴.

En plus de créer des institutions chargées de rendre plus difficiles encore les poursuites des responsables de violations, le gouvernement actuel a effectué de nombreuses nominations qui ont pour effet de mettre en péril l'indépendance et l'impartialité d'institutions pourtant essentielles.

Ainsi, en décembre 2020, la nomination du juge Upali Abeyratne, qui présidait la commission présidentielle sur les allégations de victimisation politique, à la tête du Bureau des personnes disparues¹⁵, est particulièrement inquiétante. C'est lui qui était intervenu pour suspendre les poursuites dans l'affaire Trinco 11, et ce juge est connu pour avoir tout au long de sa carrière servi les intérêts du pouvoir en place. Cette nomination aura clairement des effets sur la crédibilité et l'indépendance de l'institution et pourrait amener certaines familles à ne plus s'y référer, malgré l'importance de son travail.

Le secrétariat de coordination des mécanismes de réconciliation, qui était chargé de coordonner les actions en faveur de la justice transitionnelle, a été supprimé en mars 2020, son mandat n'ayant pas été renouvelé. Son secrétaire général avait démissionné en novembre 2019, sans être remplacé¹⁶.

Le vingtième amendement à la Constitution, adopté en 2020, modifie l'équilibre des pouvoirs. Il a notamment pour effet de restreindre l'indépendance de la commission sri-lankaise des droits de l'homme, de la commission électorale, de la Commission nationale de la police et du pouvoir judiciaire (notamment sur la question de la nomination et de la révocation des hauts magistrats et des hauts fonctionnaires). Une fois encore, la priorité est de rendre impossibles les poursuites. En plus de s'attaquer aux informations et aux structures, le gouvernement s'en prend aux individus qui tentent d'imposer un autre récit de ces événements sanglants.

La troisième : la persécution des voix dissidentes

La répression contre les voix dissidentes dénonçant les atrocités commises au cours du conflit n'est pas nouvelle. L'assassinat du journaliste Lasantha Wickrematunge, survenu en janvier 2009, en est devenu un symbole¹⁷. Douze ans plus tard, cet assassinat emblématique n'est toujours pas résolu. Pire encore, la fameuse commission

présidentielle de janvier 2020 est intervenue dans cette affaire en soutien à des officiers du renseignement militaire soupçonnés d'avoir participé à cet assassinat¹⁸.

Le cas de Prageeth Eknaligoda¹⁹ est similaire. Le journaliste disparaît le 24 janvier 2010 alors qu'il est en train de quitter les bureaux du site d'information pour lequel il travaille. Un procès finit par s'ouvrir en novembre 2019. Toutefois la Commission présidentielle convoque un témoin clé de l'affaire, malgré l'opposition de la juridiction saisie des mêmes faits, craignant des interférences dommageables²⁰. Il faut ici rappeler que les neuf accusés sont des agents du renseignement militaire.

Les agents en mesure de mener des enquêtes et de contribuer à la manifestation de la vérité sont eux aussi en danger. Ainsi, un ancien chef de la brigade criminelle qui avait dirigé les enquêtes dans des affaires emblématiques est arrêté le 31 juillet 2020, accusé d'avoir fabriqué des preuves²¹. Il n'est pas le premier à faire le choix de fuir le pays pour éviter les persécutions²².

La surveillance et les mesures d'intimidation de la société civile se durcissent également. De nouvelles dispositions législatives accentuent le contrôle sur les ONG, désormais placées sous la tutelle du ministère de la Défense. En décembre 2020, plus de 40 organisations de la société civile ont saisi le Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour l'informer que différents services de sécurité, notamment la brigade criminelle, la division des enquêtes antiterroristes et le service de renseignements de l'État, les harcelaient, les surveillaient et les contrôlaient. Ces organisations expliquent notamment devoir communiquer les coordonnées personnelles de leurs employés²³.

Le recours aux législations antiterroristes ou antiblanchiment d'argent sur les activités de la société civile est un autre symbole extrêmement inquiétant de la dérive que connaît le pays.

DES STRATÉGIES QUI RAVIVENT LES CRAINTES D'UN NOUVEAU CYCLE DE VIOLENCES AU SRI LANKA

La lutte contre l'impunité est un élément central pour éviter le retour des affrontements et de la violence armée. Le choix inverse effectué par le gouvernement sri-lankais sous la présidence de Gotabaya Rajapaksa est à ce titre inquiétant.

La militarisation des fonctions administratives est un autre marqueur du glissement de la société sri-lankaise : le 29 décembre 2019, le gouvernement a placé 31 entités sous la supervision du ministère de la Défense, notamment la police, le secrétariat national chargé des ONG, le centre national des médias²⁴.

Depuis le début de l'année 2020, le président a nommé au moins 28 militaires et membres des services de renseignements, en exercice ou à la retraite, à des postes administratifs importants. Il a également multiplié les groupes de travail aux intitulés très orientés, et administrés par des militaires. À titre d'exemple, le groupe de travail présidentiel sur « l'édification d'un pays sûr et d'une société disciplinée » est placé sous l'autorité du secrétaire au ministère de la Défense, un militaire²⁵.

Dernier exemple, édifiant. Le commandant de l'armée, le général Shavendra Silva, est en charge de la riposte à la crise de Covid-19. L'ONU estime sa responsabilité établie dans des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité pendant les dernières années du conflit²⁶. L'armée a été chargée d'administrer les centres de quarantaine et les points de contrôle et 25 officiers supérieurs ont été nommés coordonnateurs en chef chargés de la lutte contre la pandémie. La brutalité de leur gestion ne peut que raviver les haines et rancœurs²⁷.

En plus de subir un important recul sur le terrain des droits de l'homme et de la lutte contre l'impunité, le Sri Lanka, en s'engageant sur cette voie destructrice, prend le risque d'un nouvel embrasement dans le seul but de préserver les intérêts de quelques généraux et de leurs affiliés. Ambition folle et criminelle à l'échelle d'une nation.

1. Les combats se sont terminés le 18 mai 2009 par la défaite des Tigres tamouls (LTTE), anéantis militairement. Le conflit avait débuté en 1983 et aurait fait entre 70 000 et 100 000 morts selon un décompte des Nations unies de 2009. Une journaliste qui avait couvert le conflit et notamment sa fin dramatique a décrit les derniers mois du conflit comme « l'opération militaire la plus meurtrière du nouveau millénaire dans l'intensité et la rapidité des meurtres ».

2. Report of the Secretary general's panel of experts on accountability in Sri Lanka, Refworld, 2011, <https://www.refworld.org/docid/4db7b23e2.html>

3. À l'encontre des forces gouvernementales, ils identifient cinq violations principales : le meurtre de civils tués par des bombardements généralisés ; le bombardement d'hôpitaux et d'objets humanitaires ; le déni de l'aide humanitaire ; les violations des droits de l'homme subies par les victimes et les survivants du conflit, y compris les déplacés internes et les cadres présumés des LTTE ; les violations des droits de l'homme en dehors de la zone de conflit, y compris contre les médias et autres critiques du gouvernement. À l'encontre des LTTE, ils identifient six violations principales : l'utilisation de civils comme boucliers humains ; le meurtre des civils tentant de fuir des secteurs sous contrôle des LTTE ; l'utilisation de matériel militaire à proximité de civils ; le recrutement forcé d'enfants dans les rangs des LTTE ; le recours au travail forcé ; l'assassinat de civils par des attentats-suicides.

4. Voir les déclarations du président Rajapaksa et de son frère, alors à la Défense, cité dans le rapport d'expert des Nations unies, *Report of the Secretary general's panel of experts on accountability in Sri Lanka*, p. 66.

5. « Sri Lanka army shelled no-fire zone, says UN agency », *The Guardian*, <https://www.theguardian.com/world/2009/may/01/srilanka-nofire-satellite-pictures-un>

6. OHCHR Investigation on Sri Lanka (OISL), chargé d'enquêter sur la situation au Sri Lanka entre 2002 et novembre 2011.

7. Entre le 4 novembre et le 2 décembre 2014, le gouvernement a publié plusieurs communiqués de presse, appelant trois réunions avec des diplomates basés à Colombo, et lancé deux démarches à travers les coordonnateurs résidents des Nations unies à Colombo.

8. « Dialogue sur la promotion de la réconciliation, de la reddition de comptes et des droits de l'homme à Sri Lanka », 2021.

9. Ainsi trois commissions présidentielles sont créées en 1991, 1992 et 1993, suivies de deux autres créées en 1994 et 1998. Une autre commission présidentielle est créée en 2006, avec un mécanisme de suivi ajouté en 2007. Entre-temps, une autre commission est créée en 2005. Puis une autre en 2011, au moment où les groupes d'expert des Nations unies mènent leur travail sur ces questions.

10. L'intitulé des rapports publiés par les autorités sri-lankaises est suffisamment évocateur pour interroger leur impartialité : « Opération humanitaire – Analyse factuelle juillet 2006-mars 2009 » et « Effort humanitaire du Sri Lanka »...

11. Les dates sont très précises et éminemment politiques, le mandat de la commission porte sur la période allant du 8 janvier 2015 au 16 novembre 2019.

12. *Sri Lanka : note d'information 6*, International Truth and Justice Project, février 2021, page 3, https://itjpsl.com/assets/ITJP_briefing_note6_FR_v1.pdf

13. Lakmal Sooriyagoda, « PCOI has no power to order AG to refrain from performing statutory functions: AG », *Daily News*, 29 janvier 2020, <http://www.dailynews.lk/2020/01/29/law-order/209856/pcoi-has-no-power-order-ag-refrain-performing-statutory-functions-ag>

14. La commission a fini son travail fin 2020, et a remis un rapport au président de la République, dont les éléments n'ont pas encore été rendus publics. Ironie sûrement involontaire, le président a chargé peu de temps après une commission spéciale de mettre en œuvre les recommandations de la commission présidentielle...

15. Ce bureau a été créé en 2016 et est actif depuis 2018. Il soutient les familles de disparus dans leurs recherches, il les aide à obtenir des certificats de décès, observe les procès et suit les enquêtes menées afin d'identifier les restes humains et les corps retrouvés dans des fosses communes.

16. *Favoriser la réconciliation et l'établissement des responsabilités et promouvoir les droits de l'homme à Sri Lanka*, Rapport de la haute-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, A/HRC/46/20, page 14.

17. Deux hommes à moto l'ont suivi, ont brisé la vitre de son véhicule à l'aide d'une barre de fer, puis ont tiré sur lui à bout portant. Touché à la tête, au ventre et à la poitrine, il meurt quelques heures plus tard dans un hôpital de Colombo. Le prix de l'Unesco lui est décerné à titre posthume.

18. *Favoriser la réconciliation et l'établissement des responsabilités et promouvoir les droits de l'homme à Sri Lanka*, Rapport de la haute-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, A/HRC/46/20, page 9.

19. L'ACAT-France suit cette affaire et a mené différentes actions en soutien à ses proches, <https://www.acatfrance.fr/actualite/je-soutiens-la-famille-de-prageeth-eknaligoda>

20. Le procès se poursuit encore, malgré une interruption de six mois, et la nomination de deux nouveaux juges.

21. *Favoriser la réconciliation et l'établissement des responsabilités et promouvoir les droits de l'homme à Sri Lanka*, Rapport de la haute-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, A/HRC/46/20, page 9.

22. Un autre inspecteur de cette brigade avait déjà quitté le pays en novembre 2019 par crainte de représailles pour son rôle dans certaines enquêtes susceptibles de déplaire au pouvoir en place.

23. *Favoriser la réconciliation et l'établissement des responsabilités et promouvoir les droits de l'homme à Sri Lanka*, Rapport de la haute-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, A/HRC/46/20, page 11

24. En novembre 2020, la police est placée sous la responsabilité du nouveau ministère de la Sécurité publique, dirigé par un ancien amiral.

25. Le général Kamal Gunaratne est accusé d'avoir commandé des troupes qui auraient commis de graves violations du droit humanitaire et des droits de l'homme au cours du conflit armé.

26. Rapport ONU précité p. 7/8.

27. La décision prise au sujet de la crémation des corps des victimes illustre la brutalité des décisions prises par ces hauts responsables militaires, sans aucune considération pour les rites et croyances de minorités religieuses du pays. Ainsi, le 31 mars 2020, le Sri Lanka émet une directive qui rend obligatoire la crémation des corps des victimes du Covid, en violation flagrante des recommandations de l'OMS. Les familles musulmanes et chrétiennes se voient imposer cette directive malgré leur refus de s'y soumettre. Ce n'est qu'un an plus tard, sous la pression internationale, que les autorités feront marche arrière.

Ce rapport est consultable dans son intégralité sur le site www.acatfrance.fr

Dépôt légal 2021

ISSN 2115-4074 (Imprimé)

ISSN 2267-1374 (En ligne)

Impression | Corlet imprimeur 360°, 14110 Condé-sur-Noireau



Juin 2021

ACAT-France | Action des chrétiens pour l'abolition de la torture
7, rue Georges Lardennois, 75019 Paris

ACAT

avec le soutien financier de



Fondation ACAT
pour la dignité humaine

Un monde tortionnaire

En 2021, la torture est pratiquée dans un pays sur deux, qu'ils soient autocratiques ou démocratiques. Tous les jours, des milliers d'hommes, de femmes, d'enfants parfois, sont livrés à l'omnipotence de bourreaux. Tous les jours, les tortionnaires et ceux qui les dirigent s'efforcent de réduire au silence défenseurs des droits, opposants, journalistes ou avocats. Tous les jours, ils terrorisent les membres de minorités ethniques, religieuses ou sexuelles. Ils intimident des personnes pour obtenir des renseignements, ou des prisonniers de droit commun pour leur soutirer des aveux sous la contrainte.

Le rapport 2021 *Un monde tortionnaire* complète l'analyse développée par l'ACAT-France dans les éditions antérieures. Il documente la réalité des pratiques tortionnaires dans plusieurs pays du monde, tout en poursuivant l'éclairage historique, politique, psychologique et culturel de ce phénomène. Il analyse les causes de la persistance du phénomène tortionnaire quarante-cinq ans après l'entrée en vigueur du Pacte international relatif aux droits civils et politiques - et des autres textes adoptés à sa suite - visant à lutter contre la torture, avec cette question essentielle : comment concevoir que la torture puisse être à la fois condamnée quasi universellement, sur le plan juridique comme éthique, et néanmoins quotidiennement pratiquée à une si vaste échelle ? Il confirme « *la tendance mondiale d'acceptation des pratiques de torture et mauvais traitements, notamment sous des prétextes de sécurité nationale et de protection des sociétés* » comme le souligne Nils Melzer, rapporteur spécial des Nations unies sur la torture, dans l'avant-propos de ce rapport.

Après une première partie consacrée à une radiographie des sociétés, ce rapport présente les recommandations des experts pour les guérir, notamment à travers l'écoute et la reconnaissance des victimes, le renforcement et la restauration du droit et de la justice.

Préfacée par Régis Brillat, secrétaire exécutif du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, cette édition livre également, dans la postface du frère Xavier Plassat, op, coordinateur de la campagne de la Commission pastorale de la terre contre le travail esclave au Brésil, un témoignage poignant sur Tito de Alencar, frère dominicain, victime de l'œuvre destructrice de la torture qui l'aura hanté jusqu'au bout.

Outil de documentation et de plaidoyer, cet ouvrage constitue le sixième volet d'une encyclopédie du phénomène tortionnaire. Ce rapport est consultable dans son intégralité sur notre site internet.

L'ACAT-France est une ONG œcuménique créée en 1974 afin de lutter contre la torture. Elle œuvre également pour l'abolition de la peine de mort et pour la défense du droit d'asile.

12 €

ACAT
france



Fondation ACAT
pour la dignité humaine